

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2016

L'an deux mil seize, le onze avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVENEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Martine PARE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Date de convocation : 5 avril 2016

PRÉSENTS : PARÉ Martine, LE GOFF Claude, LE BRAS Christine, LE LEUCH Jean-Luc, CORLAY Isabelle, TIBULLE Lionel, LE HUEC Marie-Aimée, JAFFRÉ Claude, LE BLIMEAU Didier, LE BOSSER Bruno, LE MOING Sandrine, GAUTIER Yves, KERZERHO Sylviane, LE SERREC Philippe, FOUILLÉ Amélie, LE CORRE Renaud, LE FUR Sandrine et DENONFOUX Karine.

ABSENTE REPRÉSENTÉE :

Jean-Michel CORLAY a donné pouvoir à Martine PARE
Marie-France PONGERARD a donné pouvoir à Jean-Luc LE LEUCH
Sandrine ALLAIN a donné pouvoir à Sandrine LE MOING
Yvan CONGUISTI a donné pouvoir à Karine DENONFOUX

ABSENT EXCUSÉ

Joël JEGOUX

Amélie FOUILLÉ a été élue secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

D-11AVRIL2016-1

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, présente le budget primitif commune 2016, étudié préalablement par la commission des finances. Il s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 2 959 121,97 €
- section d'investissement : 2 341 486,55 €

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, souligne l'augmentation des charges de personnel en raison notamment de l'embauche d'un contrat aidé, de l'ouverture de l'ASLH toute l'année et du remplacement de 2 agents en arrêt. Cette somme est partiellement compensée par l'aide de l'Etat en ce qui concerne le contrat aidé et l'assurance de la commune pour les 2 agents en arrêt.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote le budget « commune » 2016.

D-11AVRIL2016-2

VOTE DES TAUX 2016

Martine PARE, 1^{ère} adjointe au Maire propose de reconduire pour 2016 les taux d'imposition identiques à ceux de 2015 :

taxe d'habitation : 20,96 %.

taxe foncière (bâti) : 21,12 %

foncier non bâti : 56,16%.

CFE (cotisation foncière des entreprises) : 18,50%.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de reconduire les taux proposés identiques à ceux de 2015.

D-11AVRIL2016-3

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, présente le budget primitif assainissement 2016, étudié préalablement par la commission des finances. Il s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : 313 593,95 €

Section d'investissement : 476 176,70 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte le budget primitif assainissement 2016 tel que présenté.

D-11AVRIL2016-4

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2016 « Lotissement de Kergornet »

Mme Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, présente le budget primitif annexe 2016, « lotissement de Kergornet », étudié préalablement par la commission des finances. Il s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : 742 465,64€

Section d'investissement : 591 821,64€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte le budget primitif annexe 2016 « lotissement de Kergornet » tel que présenté.

D-11AVRIL2016-5

MAPA (marché avec procédure adaptée)

1)-Le marché pour « assistance technique pour l'exploitation et l'entretien de la station d'épuration et des postes de relèvement des eaux usées » arrive à son terme au 1^{er} juillet 2016.

Compte-tenu du projet de construction d'une nouvelle station d'assainissement, Martine PARE, 1^{ère} adjointe au Maire, propose de :

- lancer un MAPA d'une durée d'une année, reconductible deux fois
- d'arrêter les critères d'attribution de la manière suivante :
 - ✓ prix 50%
 - ✓ mémoire technique 50%

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés charge M. le Maire de lancer un MAPA dans les conditions ci-dessus énoncées et l'autorise à retenir l'entreprise la mieux-disante.

Compte-tenu du caractère très technique de ce dossier, il sera fait appel au cabinet ARTELIA pour établir le cahier des charges et procéder à l'analyse des offres.

2)-le marché des assurances arrivera à son terme au 31 décembre 2016. Martine PARE, 1^{ère} adjointe au Maire, propose de lancer un MAPA pour les années 2017, 2018 et 2019.

Les lots seront répartis de la manière suivante :

Lot 1 :

L'assurance des dommages aux biens et des risques annexes

L'assurance des responsabilités et des risques annexes

L'assurance protection et assistance juridique

Ces 3 postes sont indissociables

Lot 2 :

L'assurance des véhicules et des risques annexes

Lot 3 :

L'assurance du personnel

L'attribution se fera à partir des critères suivants :

- ✓ Tarifs appliqués : 60%
- ✓ Valeur technique de l'offre : 20%
- ✓ Modalités et procédure de gestion des dossiers et notamment des sinistres, par la compagnie et/ou son intermédiaires : 20%

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés charge M. le Maire de lancer un MAPA dans les conditions ci-dessus énoncées et l'autorise à retenir le mieux-disant.

D-11AVRIL2016-6

SALLE MULTI-ACTIVITES – AMENAGEMENT DES ABORDS – HONORAIRES

Les travaux d'aménagement des abords de la salle multi-activités sont estimés à 110 000 €. Martine PARE, 1^{ère} adjointe au Maire, présente la proposition du cabinet CT ATLANTIQUE qui porte sur l'établissement des plans et du cahier des charges ainsi que l'analyse des offres.

Coût : 4 205,36€ht.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte cette proposition.

D-11AVRIL2016-7

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour prendre en compte l'avancement de grade de deux agents, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de :

- ✓ Créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet (7h40/35) et de supprimer un poste d'adjoint technique 2^{ième} classe à temps non complet (7h40/35) avec une date d'effet au 11 avril 2016.
- ✓ Créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ième} classe avec une date d'effet au 22 avril 2016.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS

Filière Administrative

Grade	Temps Complet	Temps Partiel	Temps Non Complet
Attaché Principal	1	-	-
Rédacteur principal 1ère classe	1	-	-
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1		
Adjoint administratif principal 2ème classe	1		
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	-	1
Adjoint administratif 2ème classe		-	0

Filière Technique

Grade	Temps Complet	Temps Partiel	Temps Non Complet
Adjoint technique 2ème classe	1		12
Adjoint technique 1ère classe	3		2
Adjoint technique Pal 1ère classe	1		
Apprenti	1		

Filière Médico Sociale

Grade	Temps Complet	Temps Partiel	Temps Non Complet
ATSEM 2ème classe	-	1	

Filière Animation

Grade	Temps Complet	Temps Partiel	Temps Non Complet
Adjoint d'animation 2ème classe	1		3
Animateur		-	-
	12	1	18
	31		

D-11AVRIL2016-8

CONSTRUCTION D'UNE STEP COMMUNE ENTRE LES COMMUNES DE MERLEVENEZ ET DE SAINTE HELENE – DECISION DE PRINCIPE

La commune de Merlevenez a obligation de refaire la station d'épuration pour mise aux normes avant 2018. La commune de Sainte Hélène se trouve dans une situation similaire.

Les services de la Préfecture ont suggéré que les équipements pourraient être mutualisés, c'est-à-dire que la commune de Ste Hélène amènerait ses effluents à la station de Merlevenez qui aurait une capacité de 4 500 équivalent-habitants au lieu de 3 000 pour traiter les effluents des deux communes.

Les représentants des deux communes se sont réunis et ont estimé que la mutualisation des équipements permettrait d'obtenir :

- ✓ une meilleure qualité du traitement bactériologique demandé
- ✓ un coût de fonctionnement de la station d'épuration moindre
- ✓ plus de subventions d'investissement

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, vote le principe de construire une station d'épuration en commun avec la commune de Ste Hélène. Une convention précisera les engagements et les obligations de chacune des communes.

D-11AVRIL2016-9

INTEGRATION DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « ANNE DE BRETAGNE »

Après avoir pris connaissance de la demande d'Erwan VACHET, Président de l'association syndicale libre du lotissement « Anne de Bretagne » demandant l'intégration des espaces communs dans le domaine public,

Après avoir entendu le rapport de Lionel TIBULLE, adjoint aux travaux qui précise que les travaux du lotissement rue Anne de Bretagne ont été faits conformément à ce que la commune avait demandé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide d'intégrer les espaces communs de ce lotissement dans le domaine communal. M. le Maire est autorisé à signer l'acte.

Cette décision ne sera effective que lorsque l'acte notarié aura été signé. Les frais d'acte seront supportés par les membres de l'association syndicale libre.

D-11AVRIL2016-10

PRIME DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'indexer l'augmentation de la prime de fin d'année du personnel sur celle des subventions versées aux associations communales.

D-11AVRIL2016-11

ECOLE DIWAN DE RIANTEC :

Martine PARE, 1^{ère} adjointe au Maire, rappelle l'engagement du conseil municipal de participer financièrement au fonctionnement des écoles proposant un enseignement non dispensé dans les écoles de Merlevenez.

La commune verse une somme égale au coût d'un élève des écoles publiques de Merlevenez.

L'école DIWAN, dont la pédagogie est basée sur un enseignement en breton par immersion, est depuis le 1^{er} janvier 2015, sous contrat d'association avec la commune de Riantec qui ne prend en compte que les élèves inscrits à cette date. La commune de Riantec demande à la commune de Merlevenez de lui verser le montant qu'elle versait auparavant à l'école DIWAN.

3 élèves, domiciliés à Merlevenez et scolarisés à l'école DIWAN de Riantec à la date du 1^{er} janvier 2015, sont concernés.

Pour des élèves inscrits après le 1^{er} janvier 2015, l'école DIWAN de Riantec devra faire une demande de participation financière directement auprès de la commune de Merlevenez.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, vote les modalités de participation financière à l'école DIWAN de Riantec exposées ci-dessus.

PLU :

Claude LE GOFF, adjoint à l'urbanisme, rappelle que l'enquête publique du PLU est terminée depuis le 19 janvier 2016. Mme le commissaire-enquêteur a rendu ses conclusions le 19 février 2016. La commission communale du PLU et les PPA (personnes publiques associées) se sont réunies le 22 mars 2016 pour examiner en détail le rapport de Mme le commissaire-enquêteur. Le cabinet G2C environnement a besoin d'un délai de 2 mois pour prendre en compte les différentes observations faites.

Le conseil municipal pourra alors approuver le PLU qui deviendra opposable.

QUESTIONS DIVERSES :

Karine DENONFOUX, conseillère municipale, demande si l'agent qui occupe le poste de responsable de la cantine et qui partira prochainement à la retraite, sera remplacé ou bien si les heures seront réparties entre les agents déjà en place.

Martine PARE, 1^{ère} adjointe au Maire, répond que le poste de responsable de la cantine est maintenu et qu'un appel à candidatures a été lancé. L'offre peut être consultée à la mairie, à la porte de la mairie, sur le site internet de la commune et sur le site du centre de gestion.

Karine DENONFOUX, conseillère municipale, pose la question de la mise en place d'un marché hebdomadaire, plusieurs commerçants seraient demandeurs.

Yves GAUTIER, conseiller municipal délégué à la sécurité, rappelle que des commerçants ambulants ont essayé et n'ont pas tenu.

Claude JAFFRE, conseiller municipal, fait remarquer qu'avant de mettre un marché hebdomadaire en place, faudrait-il que les habitants de Merlevenez fréquentent les commerces de la commune.

Quelles mesures sanitaires impliquent un marché hebdomadaire et qui nettoiera à l'issue ?

Martine PARE, 1^{ère} adjointe au Maire, dit que la commune n'est pas fermée à l'idée d'un marché hebdomadaire et qu'elle est prête à accompagner les porteurs du projet.

Karine DENONFOUX, conseillère municipale, demande s'il est possible de faire coïncider l'heure de la coupure de l'éclairage public avec celle des bars.

Didier LE BLIMEAU, conseiller municipal délégué à la jeunesse, dit qu'une coupure de l'éclairage public avant la fermeture des bars présente un risque pour la sécurité.

Il sera vérifié si la coupure de l'éclairage public à 1h1/4 le samedi, dimanche et lundi est techniquement possible.

Karine DENONFOUX, conseillère municipale, rappelle la décision du conseil municipal de poser un grillage-filet sur le parking du stade de la Madeleine le long du terrain de football annexe, situé en contrebas. Elle demande, pour des raisons de sécurité, si le grillage d'une hauteur de 2m pouvait être posé avant le 5 mai 2016.

Lionel TIBULLE, adjoint aux travaux, répond que les souches des arbres abattus sont toujours en place. Il propose de poser des ganivelles accrochées entre elles et consolidées au pied.

CORLAY	Martine PARÉ	Claude LE GOFF
A donné pouvoir à Martine PARE		
Isabelle CORLAY	Jean-Luc LE LEUCH	Marie-Aimée LE HUEC
Claude JAFFRÉ	Christine LE BRAS	Lionel TIBULLE
Marie-France PONGERARD	Didier LE BLIMEAU	Sandrine ALLAIN
A donné pouvoir à Jean-Luc LE LEUCH		A donné pouvoir à Sandrine LE MOING
Bruno LE BOSSER	Sandrine LE MOING	Yves GAUTIER
Sylviane KERZERHO	Philippe LE SERREC	Amélie FOUILLÉ
Renaud LE CORRE	Sandrine LE FUR	Joël JEGOUX
		Absent excusé
Yvan CONQUISTI	Karine DENONFOUX	
A donné pouvoir à Karine DENONFOUX		